

Membres présents :

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITES INVITEES</u>
<p>Collège A : M. Vincent EGEA M. Nicolas LEROY</p> <p>Collège B : Mme Claire GOLLETY M. Aurélien SIRI</p> <p>Collège C : Mme Evelyne FONTAINE M. Jean-Louis ROSE</p> <p>Collège des BIATSS : M. Ridjal ABDOULAHY M. Matthieu LUCAS</p> <p>Collège des USAGERS : M. Saïd Abdallah Saïd MOHAMADI</p>	<p>Membres de droit : M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI, représenté par M. Issa ABDOU. M. Ambdi Hamada JOUWAOU.</p> <p>Représentants des activités économiques : M. Zainal CHARAFOUDINE. Mme Sandrine GALLOU.</p> <p>Représentants des organisations d'employeurs : M. Thierry GALARME.</p> <p>Représentant des organismes de salariés : M. Abdou DAHALANI.</p>	<p>M. Jean-Paul BELHADI, directeur financier et administratif. M. Paul EUVRARD, chef de l'unité construction, bâtiments publics durables, adjoint au chef du service d'appui aux équipements collectifs – DEAL. M. Jean-Marc LELEU, directeur régional des finances publiques, représenté par M. Kavan LE FLOCH, responsable du service public local et correspondant dématérialisation – DRFIP. Mme Voahangy RANDRIAMASINORO, agent comptable. M. Blaise TRICON, chef de la division constructions scolaires – vice-rectorat de Mayotte. M. Frédéric VEAU, préfet de Mayotte, représenté par M. Dominique FOSSAT, sous-préfet et secrétaire général adjoint.</p> <p>QUORUM ordinaire : 19/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i></p> <p>QUORUM budgétaire et statutaire : 15/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i></p>

Membre absents (excusés) : M. Philippe AUGÉ (membre de droit), Mme Anrafati COMBO (personnalité extérieure), M. Hugues DELOUTE (personnalité extérieure), M. Emmanuel ROUX (membre de droit).

Membre absente : Mme Mouna-Malika MBOIBOI (représentante des usagers).

Invités absents (excusés) : Mme Nathalie COSTANTINI (vice-recteur de Mayotte), M. Sébastien ORRY (chargé d'opération-DEAL).

A l'ouverture de la séance, 19 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 4 procurations ont été données : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI, Mme Anrafati COMBO (personnalité extérieure) à M. Thierry GALARME, M. Hugues DELOUTE (personnalité extérieure) à M. Aurélien SIRI et M. Emmanuel ROUX (président de l'université partenaire de Nîmes) à M. Nicolas LEROY.

Nature de l'acte :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur,

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 66 ETPT sous plafond Etat et 1 ETPT hors plafond (ressources propres).
- 2 889 477 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 488 139 € personnel,
 - 1 660 481 € fonctionnement et intervention,
 - 740 857 € investissement.

- 3 247 680 € de crédits de paiement dont :
 - 488 139 € personnel,
 - 1 445 931 € fonctionnement et intervention,
 - 1 313 610 € investissement.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 847 575 € de variation de trésorerie,
- 233 891 € de résultat patrimonial,
- 466 035 € de capacité d'autofinancement,
- - 847 575 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

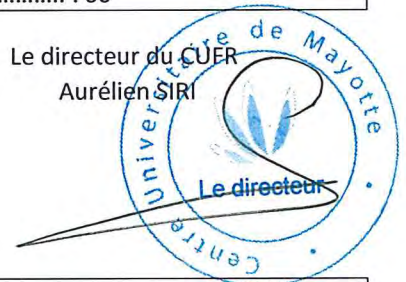
Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 19	Pour..... : 19
Abstention..... : 00	Contre..... : 00

Le vice-président du conseil d'administration du CUFR
Thierry GALARME



Le directeur du CUFR
Aurélien SIRI



Envoi au contrôle de légalité le : 13 DEC. 2017 <i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i>	Certifié exécutoire le : 28 DEC. 2017 <i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i>
---	--

NOTE DE PRESENTATION BUDGET INITIAL POUR 2018

Le projet de budget 2018 s'inscrit à l'échelon insulaire dans un contexte où l'insuffisance des locaux disponibles, obère toute perspective de développement du CUFR, en termes de diversification de l'offre de formation - ouverture de masters - et de renforcement de l'activité de recherche, avec de nouveaux espaces spécifiquement dédiés à la recherche scientifique.

Au plan national, le gouvernement a certes donné des garanties au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, quant à la pérennisation des dotations et moyens accordés par la précédente majorité. Il n'en demeure pas moins que tous les opérateurs de l'Etat seront sollicités en 2018 pour contribuer à l'effort de réduction des déficits publics que les engagements européens de la France impliquent. La circulaire « opérateurs » publiée par le ministère de l'action et des comptes publics le 11 août 2017 insiste longuement sur cet objectif. Il est donc peu vraisemblable que la subvention pour charges de service public versée par le ministère soit amenée à évoluer à la hausse.

Au vu de ces contraintes, l'achèvement pour la rentrée 2018 de l'opération d'extension immobilière en constructions préfabriquées - 4 salles de classe avec une option sur 2 salles supplémentaires dans le cas où un financement spécifique serait alloué (ministère ou BOP 123) - transcende toute autre considération. Elle représente 15% des AE et 31% des CP inscrits au budget initial, soit de loin le premier poste de dépenses. Elle implique la mobilisation de l'important fonds de roulement (1.623.803,56€ au compte financier 2016) constitué depuis la création du CUFR, déjà autorisée par le budget rectificatif n° 1 adopté le 25 avril 2017.

Le CUFR se doit par ailleurs de conserver une assise financière solide, notamment dans la perspective de contribuer au projet de technopole porté par la CCI ou de solliciter les fonds européens dédiés à la recherche, programmes dans lesquels un cofinancement est obligatoire. En effet, une règle de bonne gestion suppose que l'établissement conserve, s'il en a la possibilité, un niveau de FDR au moins égal à $\frac{1}{4}$ d'une année de fonctionnement. Tel sera le cas puisqu'à l'issue de l'opération d'extension, dont le coût total est estimé à 1.229.477,53€, le FDR s'élèvera à 394.326,03€.

Aussi, la maîtrise sur l'exercice 2018 de certaines dépenses de fonctionnement apparaît désormais incontournable : viabilisation, entretien et fonctionnement immobiliers, missions, dépenses en personnel principalement. Les économies potentiellement dégagées doivent permettre non seulement d'équilibrer le budget au vu des prévisions de recettes attendues, mais également de dégager des marges de manœuvre pour certaines actions prioritaires.

Le projet d'établissement 2017-2021 porte plusieurs priorités qui seront déclinées dans le budget 2018 :

- La consolidation de la dotation des composantes d'enseignement,
- L'amplification des actions de formation continue génératrices de ressources propres,
- La pérennisation de la dotation « socle » de l'UB Recherche actée lors de sa création, avec une forte implication des équipes dans l'interdisciplinarité,
- La maintenance lourde du bâtiment principal - étanchéité, accessibilité, peinture extérieure - qui présente des signes évidents d'usure, sous réserve de la définition d'un plan pluriannuel d'investissement avec l'appui du service des constructions scolaires du vice-rectorat, maître d'ouvrage délégué,
- Le développement d'initiatives en faveur des étudiants et d'amélioration de leur cadre d'études.

Les autorisations budgétaires soumises au vote du conseil d'administration s'élèvent à :

- 2.889.477€ pour les autorisations d'engagement (3.287.244€ en 2017, - 12%)
- 3.247.680€ pour les crédits de paiement (3.313.600€ en 2017, - 2%)
- 2.400.105€ pour les recettes (2.388.281€ en 2017, =)

Soit un solde budgétaire déficitaire de - 847.575€ correspondant au montant des restes à payer sur l'exercice 2018 de l'opération d'extension précitée, financée par un prélèvement sur le FDR de même montant. Les autres investissements, notamment ceux dédiés à la recherche, sont intégralement autofinancés, le CUFR conservant une capacité d'autofinancement égale à 466.035€.

La présente note de présentation, répondant aux standards de la GBCP rappelée par la circulaire « opérateurs » comprend les annexes suivantes destinées à éclairer les administrateurs et les autorités de tutelle sur la fiabilité et la sincérité des prévisions budgétaires :

- Le tableau récapitulatif des recettes prévisionnelles, globalisées comme fléchées ;
- La synthèse des prévisions d'activité en dépenses, par entité budgétaire (UB, CR, département) ;
- La liste des contrats, conventions et marchés emportant un engagement financier pour le CUFR.

1. EVALUATION DES RECETTES

Evaluation du montant de la subvention pour charges de service public :

Le tableau ci-dessous montre l'évolution corrélative des effectifs inscrits en 1^{er} cycle (hors DU et périmètre ESPE) et du montant de la subvention CSP, depuis l'ouverture du CUFR à la rentrée 2012 :

Année	Effectifs	Evolution n/n-1	SCSP
2012-2013	607	-	250.000€
2013-2014	719	+18%	1.600.000€
2014-2015	801	+11%	1.592.000€
2015-2016	1.072	+34%	1.743.951€
2016-2017	1.047	-2%	2.032.529€
2017-2018	1.043	-	2.032.529€

Dans le cadre du plan national des 100 M€ alloués à l'enseignement supérieur par le précédent gouvernement, au titre de l'évolution de la démographie étudiante, le CUFR s'est vu attribuer en 2017 une dotation supplémentaire de 282.857€ ventilée comme suit :

- 200.000€ au titre du mécanisme « plancher » fixé pour chaque université et établissement assimilé,
- 47.857€ d'après les critères d'allocation des moyens du modèle « SYMPA »,
- 35.000€ pour la mise en place de la 1^{ère} année du master MEEF mention 1^{er} degré.

L'ouverture de la 2^{ème} année du master MEEF - soit 270 stagiaires au minimum sur les deux années - devrait conduire le ministère à accorder au CUFR une enveloppe complémentaire au moins égale à 35.000€, même si elle s'avèrera insuffisante au regard des coûts générés par ce cursus.

Dans l'immédiat, faute de pré-notification, le budget a été basé sur le montant de la SCSP versée en 2017.

Les recettes propres de l'établissement sont évaluées à 367.576€ (18,31% des recettes totales)

170.488€ au titre des recettes globalisées :

- ✓ droits de scolarité : 114.888€ (hypothèse 1.100 étudiants avec 75% de boursiers)
- ✓ indemnité d'assurance : 38.500€ (destruction du zodiac Na Bidia en septembre 2017)
- ✓ droits de la formation continue : 14.100€ (DU VRR, DU Langues, cultures et sociétés)
- ✓ locations de salles : 3.000€ (limitées désormais aux seuls partenariats institutionnels)

197.088€ au titre des recettes fléchées :

- ✓ partenariats de recherche : 105.244€ (1^{ère} tranche de 72.400€ pour le projet ARESMA, subvention DRRT de La Réunion de 32.844€ pour la plate-forme PREMM)
- ✓ compensation restauration universitaire : 39.744€ (convention CNOUS du 09/09/2013)
- ✓ direction des affaires culturelles : 22.800€ (subvention globale pour le fonctionnement du pôle culture)
- ✓ ministère de l'intérieur : 15.000€ (soutien au DU Valeurs de la République et religions)
- ✓ préfecture de Mayotte : 11.800€ (itinéraires culturels 2018)
- ✓ mécénats et sponsorings divers : 2.500€ (pôle culture)

2. MASSE SALARIALE

Par convention, l'article 181 du décret GBCP prévoit que les dépenses de personnel fonctionnent avec la règle autorisations d'engagement (AE) = crédits de paiement (CP).

La masse salariale 2018 sur budget propre est évaluée à **488.139€**.

Elle est constituée par :

A) **12 emplois contractuels sous plafond 1** rémunérés sur dotation ministérielle, correspondant à une consommation annuelle de **11 ETPT**, pour un montant de **394.393€** :

- ✓ 9 supports permanents occupés par des personnels BIATSS (compensations)
- ✓ 3 supports provisoires (2 enseignants contractuels en sciences sociales et en mathématiques, 1 ATER en droit public) utilisables jusqu'au 31 août 2018 (cf. courrier du MENESR du 10/10/2016)

B) **1 emploi contractuel sous plafond 2** rémunéré sur fonds propres, représentant une consommation annuelle de **1 ETPT**, pour un coût de **32.898€** :

- ✓ 1 support d'un post-doctorant contractuel sur le projet ARESMA cofinancé par la Fondation de France, le Conservatoire du Littoral et le Parc Naturel Marin de Mayotte (sur une durée initiale de 2 ans)

C) Une enveloppe de **60.848€** dédiée aux **vacations administratives et techniques** (médecine préventive, assistante sociale, CDU, tutorat pédagogique, surveillances d'examen...) représentant un équivalent de 2 ETPT de catégorie C.

Pour mémoire, indexation de 40% incluse, le MENESR évalue à :

- ✓ 46.210€ le coût chargé d'un agent contractuel de catégorie A,
- ✓ 36.609€ le coût d'un agent contractuel de catégorie B,
- ✓ 30.424€ le coût d'un agent contractuel de catégorie C.

3. CONTRATS, CONVENTIONS ET MARCHES

Il s'agit de dépenses obligatoires découlant de la signature d'un contrat (marché public, convention de recherche...) ou résultant d'une obligation légale et réglementaire, comme la vérification annuelle de certaines installations (électricité ou dispositifs SSI par exemple). Comme pour la masse salariale, l'inscription au budget est impérative, à peine de méconnaître le principe de sincérité budgétaire.

Un tableau annuellement présenté au CA dresse la liste des engagements contractuels souscrits par le CUFR. Ils correspondent aux charges de viabilisation des bâtiments et des installations techniques (eau, électricité, téléphonie...) et à tous les contrats d'entretien et de maintenance souscrits par l'établissement. S'y rattachent également les conventions spécifiques prévoyant l'adhésion du CUFR à un organisme prestataire de services pour les universités (AMUE, CAMPUS France, UNJF...).

A cela, il convient d'y inclure les marchés prévus pour 2018, pour un engagement ferme de 4 ans :

- gardiennage des locaux : 120.000€ en AE et 30.000€ en CP, sur la base d'un coût mensuel de 2.500€ (part fixe pour les week-ends, jours fériés et fermetures administratives),
- nettoyage industriel des locaux : 180.000€ en AE et 45.000€ en CP, sur la base d'un coût mensuel de 3.750€ (part fixe pour les extensions en modulaires de 2011 et 2018 ainsi que pour l'amphithéâtre).

Le montant des dépenses obligatoires est évalué, toute UB confondue, à **651.168€** en AE et à **436.618€** en CP.

4. EXTENSION IMMOBILIERE

Le projet d'extension immobilière constitue l'enjeu stratégique majeur de la mandature 2016-2020. A lui seul, il conditionne tous les axes de développement du centre, qu'il s'agisse notamment d'accroître les capacités d'accueil en licence ou encore de doter les équipes de recherche d'espaces adaptés. Le coût total de l'opération d'extension du CUFR en 4 salles préfabriquées - normalement opérationnelles à la rentrée 2018 - s'élève à **1.229.477,53€**, hors tranche optionnelle portant sur 2 salles complémentaires, pour 433.025,08€ (sous réserve d'éligibilité au CPER).

Comme toute opération immobilière pluriannuelle, la programmation en AE et CP tient compte de l'engagement en amont des marchés - tous engagés en 2017, sauf VRD, PSE et divers imprévus - et de leur exécution progressive, au fur et à mesure de la présentation par les entreprises des états d'acompte. En 2017, la consommation des CP a concerné les études préalables et l'avance forfaitaire de 30% versée à PRO SERVICES et à ses sous-traitants, à la notification du marché.

Le décalage en AE/CP entre 2017 et 2018 donne la programmation budgétaire suivante :

TITULAIRE	OBJET	2017		2018	
		AE	CP	AE	CP
SEGC MAYOTTE	campagne de reconnaissances géotechniques missions type G2AVP + G2PRO + G4	7.860,00	7.860,00	0,00	0,00
PRO SERVICES	fournitures et installation sur site de constructions préfabriquées pour l'extension du CUFR	763.833,14	229.149,94	0,00	534.683,20
ETG SARL	mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du CUFR en bâtiments préfabriqués	22.500,00	0,00	0,00	22.500,00
SOCOTEC	contrôle technique dans le cadre de l'extension du CUFR en bâtiments préfabriqués	12.720,00	0,00	0,00	12.720,00
MCS SARL	mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour les phases, conception et travaux, dans le cadre de l'extension du CUFR	2.850,00	0,00	0,00	2.850,00
Non attribué	voiries et réseaux divers (VRD)	0,00	0,00	260.448,00	260.448,00
Non attribué	prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	0,00	0,00	81.132,00	81.132,00
Non attribué	divers imprévus	0,00	0,00	78.134,00	78.134,00
Total Opération		809.763,14	237.009,94	419.714,00	992.467,20

L'opération précitée nécessite donc l'inscription sur l'enveloppe Investissement du budget du CUFR pour 2018 de **419.714€** en AE et **992.467€** en CP.

5. ACHATS

On regroupe dans la rubrique « Achats » toutes les dépenses non obligatoires - qu'elles relèvent de l'enveloppe de fonctionnement ou d'investissement - qui sont généralement exécutées sous la forme de bons de commande, dans le cadre de la politique d'achat préalablement définie par l'établissement.

Le volume des achats dépend nécessairement du niveau des ressources disponibles, une fois déduites les dépenses dites obligatoires. **Celles-ci sont présentement constituées par la masse salariale, les « contrats » et l'extension immobilière, soit un total de 1.559.021€ en AE et 1.917.224€ en CP. Elles représentent à elles seules 54% des AE (2.889.477€) et 59% des CP (3.247.680€) prévisionnels.**

Pour 2018, le volume soutenable d'achats est évalué à 1.330.456€ en AE/CP. Il couvre les besoins cumulés aussi bien des missions principales de l'établissement (formation, documentation, recherche, vie étudiante) que de ses fonctions support (immobilier, logistique, informatique).

Par convention et sauf exception justifiée par une opération pluriannuelle, on fonctionnera ici avec la règle AE = CP, c'est-à-dire que les engagements (commandes et marchés) devront correspondre aux décaissements (factures) et intervenir par conséquent sur le même exercice.

Le Directeur du Centre Universitaire de Mayotte

Aurélien SIRI





Désignation recettes	EB	Origine	Ressources globalisées		Ressources fichées		Total recettes		Observations
			PR	RE	PR	RE	PR	RE	
subvention pour charges de service public	CUFR	R1	2032529	2032529	0	0	2032529	2032529	mainlevée de la SCSP au montant notifié en 2017 par le MESRI (dont 35.000 € spécifiquement alloués pour la mise en place de la 1ère année du master MEEF)
TOTAL SCSP (A)			2032529	2032529	0	0	2032529	2032529	84,69%
droits nationaux de licence pour le département DEG	CR 901	R2	21160	21160	0	0	21160	21160	460 étudiants attendus (Droit 210, AES 210, LPO DPT 20, LPO MGO 20), 184 € par étudiant, 75% d'étudiants boursiers CNOUS (exonérés)
droits nationaux de licence pour le département LSH	CR 902	R2	19320	19320	0	0	19320	19320	420 étudiants attendus (lettres modernes 210, Géographie 210), 184 € par étudiant, 75% d'étudiants boursiers CNOUS (exonérés)
droits nationaux de licence pour le département ST	CR 903	R2	7360	7360	0	0	7360	7360	160 étudiants attendus (Sciences de la vie 80, Mathématiques 80), 184 € par étudiant, 75% d'étudiants boursiers CNOUS (exonérés)
droits nationaux de licence pour le département SE	CR 904	R2	2760	2760	0	0	2760	2760	160 étudiants attendus en licence pluridisciplinaire STH, 184 € par étudiant, 75% d'étudiants boursiers CNOUS (exonérés)
droits nationaux de master pour le département SE	CR 904	R2	44928	44928	0	0	44928	44928	270 stagiaires attendus, droits nationaux fixés à 256 € par stagiaire (perçus par l'Université de La Réunion et reversés à hauteur de 65% au CUFR)
droits nationaux perçus au profit de la bibliothèque universitaire (CDU)	CR 921	R2	9350	9350	0	0	9350	9350	1.100 étudiants attendus, 34 € par étudiant, 75% d'étudiants boursiers CNOUS (exonérés)
droits nationaux perçus au profit du FSDIE	CR 951	R2	4400	4400	0	0	4400	4400	1.100 étudiants attendus, 16 € par étudiant, 75% d'étudiants boursiers CNOUS (exonérés)
droits nationaux perçus au titre de la médecine préventive (SUMPSP)	CR 955	R2	5610	5610	0	0	5610	5610	1.100 étudiants attendus, 5,10 € par étudiant y compris boursiers CNOUS
droits de la formation continue pour le département LSH	CR 912	R3	14100	14100	0	0	14100	14100	DJ société, langues et cultures de Mayotte, 30 auditeurs, 470 € par auditeur
indemnité d'assurance versée par Allianz au titre de la destruction du zodiac Ila Bida	CR 933	R13	38500	38500	0	0	38500	38500	suite au sinistre par incendie survenu le 11/09/2017 sur la base nautique d'Hagnoundrou (accord de l'expert mandaté par l'assurance le 16/10/2017)
Locations de salles du CUFR	CR 941	R13	3000	3000	0	0	3000	3000	reprise du constat d'exécution sur 2017
TOTAL RECETTES PROPRES GLOBALISEES (B)			170488	170488	0	0	170488	170488	7,10%
subvention du ministère de l'intérieur pour le DU VRR (BOP 232)	CR 911	R3	0	0	15000	15000	15000	15000	accompagnement du bureau central des cultes pour la mise en oeuvre des dispositions du décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique (formation des cadis et de leurs secrétaires greffiers)
subvention DBRT La Réunion pour la plate-forme PREMMI (BOP 172)	CR 933	R5	0	0	32844	32844	32844	32844	mise en place du pôle de recherche en écologie marine de Mayotte prévu au CPER 2015-2020
opération n° 2017-003 ARESMA - Agir sur la résilience des systèmes socio-écologiques de mangroves de Mayotte afin de favoriser leur préservation - Contribution de la Fondation de France (148.657€ sur la totalité du projet)	CR 935	R5	0	0	46000	46000	46000	46000	cf. engagement de la Fondation de France n° 77998 du 12/09/2017 suite à l'avis favorable du jury réuni le 07/06/2017 (convention à la signature des parties au 05/10/2017)
opération n° 2017-003 ARESMA - Agir sur la résilience des systèmes socio-écologiques de mangroves de Mayotte afin de favoriser leur préservation - contribution du Conservatoire du Littoral (28.000€ sur la totalité du projet)	CR 935	R5	0	0	8400	8400	8400	8400	cf. contrat de coopération entre entités publiques CUFR/CDL (à la signature des parties le 09/10/2017)
opération n° 2017-003 ARESMA - Agir sur la résilience des systèmes socio-écologiques de mangroves de Mayotte afin de favoriser leur préservation - contribution du Parc naturel marin de Mayotte (18.000€ sur la totalité du projet)	CR 935	R5	0	0	18000	18000	18000	18000	cf. demande de contribution financière au PNMM du 06/10/2017 (contribution non détachable des autres financements déjà obtenus)
subvention du CNOUS pour le fonctionnement de la restauration universitaire, AOT Panima 2017-2022 (BOP 231)	CR 952	R11	0	0	39744	39744	39744	39744	convention tripartite CNOUS/CUFR/MESRI du 09/09/2013, subvention de 2,07 € par repas et par étudiant, estimation de 120 repas subventionnés quotidiens sur 160 jours d'activité de la cantine
subvention de la DAC de Mayotte pour le fonctionnement du Pôle Culture du CUFR (BOP 131 et 224)	CR 953	R11	0	0	22800	22800	22800	22800	convention pluriannuelle d'objectifs CUFR/DAC 2017-2019 du 31/03/2017
subvention FEBECS (financiers culturels 2018 (BOP 123))	CR 953	R13	0	0	11800	11800	11800	11800	financement d'un séjour culturel à l'automne 2018 pour une douzaine d'étudiants
mécénats et sponsorings divers	CR 953	R13	0	0	2500	2500	2500	2500	financement d'actions ponctuelles conduites par le Pôle Culture du CUFR
TOTAL RECETTES PROPRES FLECHES (C)			0	0	197088	197088	197088	197088	8,21%
RECETTES NETTES CUFR 2018 (A+B+C)			2203017	2 203 017,00 €	197088	197 088,00 €	2400105	2 400 105,00 €	100,00%



CODE	LIBELLE	CENTRE DE RESPONSABILITE				FCT				INV				PRS				DEPENSES CR				RECETTES CR					
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	REC PROPRES	REC FLECHES	TOTAL REC	SCSP	REC PROPRES	REC FLECHES	TOTAL REC	
901	FORMATION DEG	69652	0	69652	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100459	
902	FORMATION LSH	47201	0	47201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78008	
903	FORMATION ST	52175	0	52175	0	46050	0	46050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129032	
904	SCIENCES DE L'EDUCATION	82688	0	82688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82688	
911	FORMATION CONTINUE DEG	15000	0	15000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15000	
912	FORMATION CONTINUE LSH	14100	0	14100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14100	
921	DOCUMENTATION	43750	0	43750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14174	
931	RECHERCHE DPG	25000	0	25000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25000	
932	RECHERCHE LSH	45305	0	45305	0	18300	0	18300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63605	
933	RECHERCHE ST	127440	0	127440	0	54681	0	54681	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	182121	
934	RECHERCHE TRANSVERSALE	63818	0	63818	0	4180	0	4180	0	32898	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100896	
941	IMMOBILIER	525649	0	525649	0	300649	0	300649	0	1052467	0	167906	0	167906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	673448	
942	PILOTAGE	212717	0	212717	0	23232	0	23232	0	0	0	67033	0	67033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	307482	
943	RESSOURCES INFORMATIQUES	174432	0	174432	0	94700	0	94700	0	0	0	36609	0	36609	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316191	
944	RELATIONS INTERNATIONALES	12000	0	12000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12000	
945	RESSOURCES HUMAINES	20000	0	20000	0	0	0	0	0	0	0	60848	0	60848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80848	
951	FSDE	4400	0	4400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4400	
952	OEUVRES UNIVERSITAIRES	39744	0	39744	0	20000	0	20000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59744	
953	POLE CULTURE	75300	0	75300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75300	
954	REUSSITE ETUDIANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
955	MEDECINE PREVENTIVE	5610	0	5610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5610	
CUFR	CUFR MAYOITTE	1 660 481,00 €	0	1 445 931,00 €	0	740 857,00 €	0	1 313 610,00 €	0	1 313 610,00 €	0	488 139,00 €	0	488 139,00 €	0	2 889 477,00 €	0	2 889 477,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0	2 400 105,00 €

CODE	LIBELLE	UNITE BUDGETAIRE				FCT				INV				PRS				DEPENSES UB				RECETTES UB					
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	REC PROPRES	REC FLECHES	TOTAL REC	SCSP	REC PROPRES	REC FLECHES	TOTAL REC	
900	FORMATION	251716	0	251716	0	46050	0	46050	0	0	0	92421	0	92421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	390187	
910	FORMATION CONTINUE	29100	0	29100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29100	
920	DOCUMENTATION	43750	0	43750	0	0	0	0	0	0	0	30424	0	30424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74174	
930	RECHERCHE	261563	0	261563	0	77161	0	77161	0	32898	0	32898	0	32898	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	371622	
940	ADMINISTRATION	949294	0	949294	0	737478	0	737478	0	332396	0	332396	0	332396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1389669	
950	VIE ETUDIANT	125054	0	125054	0	20000	0	20000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145054	
CUFR	CUFR MAYOITTE	1 660 481,00 €	0	1 445 931,00 €	0	740 857,00 €	0	1 313 610,00 €	0	1 313 610,00 €	0	488 139,00 €	0	488 139,00 €	0	2 889 477,00 €	0	2 889 477,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0	2 400 105,00 €

CODE	LIBELLE	DEPARTMENT				FCT				INV				PRS				DEPENSES DPT				RECETTES DPT					
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	REC PROPRES	REC FLECHES	TOTAL REC	SCSP	REC PROPRES	REC FLECHES	TOTAL REC	
DEG	DRIT ECONOMIE GESTION	109652	0	109652	0	0	0	0	0	0	0	30807	0	30807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140459	
LSH	LETTRES SCIENCES HUMAINES	106606	0	106606	0	18300	0	18300	0	0	0	30807	0	30807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155713	
ST	SCIENCES ET TECHNOLOGIES	179615	0	179615	0	100731	0	100731	0	0	0	30807	0	30807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	311153	
SE	SCIENCES DE L'EDUCATION	82688	0	82688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82688	
CDU	CENTRE DE DOCUMENTATION UNIVERSITAIRE	43750	0	43750	0	0	0	0	0	0	0	30424	0	30424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74174	
CRI	CENTRE DE RESSOURCES INFORMATIQUES	174432	0	174432	0	94700	0	94700	0	0	0	36609	0	36609	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316191	
SG	SERVICES GENERAUX	963728	0	963728	0	73728	0	73728	0	109879	0	328685	0	328685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131928	
CUFR	CUFR MAYOITTE	1 660 481,00 €	0	1 445 931,00 €	0	740 857,00 €	0	1 313 610,00 €	0	1 313 610,00 €	0	488 139,00 €	0	488 139,00 €	0	2 889 477,00 €	0	2 889 477,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0	2 400 105,00 €

Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			
Plafond AE	Proposé AE	Ecart AE	Plafond CP	Proposé CP	Ecart CP		
455241	488139	-32898	455241	488139	-32898		
666980	651168	-15812	452430	436618	-15812		
260448	419714	152666	833201	992467	159266		
800000	829394	29394	800000	829394	29394		
405803	501062	95259	405803	501062	95259		
2588472	2889477	301005	2946675	3247680	301005		
Total Dépenses CUFR 2018						3 247 680,00 €	

Rubriques de dépenses			
Plancher RE	Estimé RE	Ecart RE	
2032529	2032529	0	
225837	367576	141739	
2258366	2400105	141739	
Total Recettes CUFR 2018			

SOLDE BUDGETAIRE : - 847 575,00 €

Soled budgétaire : - 159 266,00 €

Dégradation du SB consécutive au surcoût de l'opération d'extension immobilière (VRD, divers...)

TITULAIRE	OBJET	DATE	N° CONTRAT	MONTANT	DEBUT	FIN	FACTURATION	RECONDUCTION
ANALYSES ETUDES FORMATION CONSEIL	Abonnement annuel aux dépêches AEF Enseignement-Recherche	15/09/2016	2016-232	1.995€ / an	01/09/2017	31/08/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE MAYOTTE (ADIM)	contribution annuelle au GIP qui a pour mission de favoriser la promotion, la valorisation et le développement économique du territoire de Mayotte (5% des droits sociaux)	17/08/2016	arrêté préfectoral n° 14629 du 25/08/2016	4.600€ / an en 2017	01/01/2017	31/12/2017	annuelle	exigibilité annuelle dès lors que la participation au GIP n'est pas dénoncée
ALARMELEC	maintenance de l'alarme anti-intrusion	25/09/2017	CENTUNIV/FLC/001	1.600€ / an	25/09/2017	24/09/2018	semestrielle	tacite reconduction annuelle (préavis de 3 mois mini.)
ALARMELEC	maintenance de l'alarme incendie	25/09/2017	CENTUNIV/FLC/002	2.123,33€ / an	25/09/2017	24/09/2018	semestrielle	tacite reconduction annuelle (préavis de 3 mois mini.)
ALLIANZ (CMA HENRY)	Assurance Zodiac "Ne Bidia"	28/01/2015	CA000000136473	1563,56€ / an	10/12/2016	09/12/2017	annuelle	tacite reconduction annuelle
ALLIANZ (CMA HENRY)	Assurance auto Renault AG-707-AH		CA000000072535	336,69€ / an	23/02/2017	22/02/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle
ALLIANZ (CMA HENRY)	Assurance responsabilité civile CUFR + HIPPOCAMPUS	17/07/2014	CA000000099436	11.730,37€ / an	27/06/2017	26/06/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle
ALLIANZ (CMA HENRY)	Assurance auto Citroen 5332-AD-976		2810015130	686,79€ / an	14/09/2017	13/09/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle
ALLIANZ (CMA HENRY)	Assurance auto Dacia CN-498-ZW		CA00000007306	717,02€ / an	16/01/2017	15/01/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle
ALLIANZ (CMA HENRY)	Assurance auto Peugeot DC-016-JL		CA000000070225	765,81€ / an	22/01/2017	21/01/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle
ALLIANZ (CMA HENRY)	Assurance auto Dacia Duster DY-225-XT	18/01/2016	DP000000009138	815,27€ / an	18/01/2017	17/01/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle
AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (AMUE)	prestations de conseil et d'expertise délivrées aux établissements d'enseignement supérieur			3.672€ / an au vu des données 2015	01/03/2017	01/03/2018	annuelle	adhésion à un groupement d'intérêt public constitué pour une durée indéterminée
ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE BOUENI (APB)	location d'un point d'amarage pour le zodiac "Ne Bidia"	10/05/2017		1.600€ / an	10/05/2017	31/12/2017	annuelle	tacite reconduction annuelle
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)	constitution d'un espace scientifique francophone rassemblant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche			1.200€ / an si membre associé ou 2.400€ / an si membre titulaire	01/01/2017	31/12/2017	annuelle	adhésion à une organisation inter-gouvernementale domiciliée au Canada
APAVE SUDEUROPE SAS	Requalification périodique des équipements sous pression (autoclave)	01/02/2017	A532054874.1	675€ / an	01/02/2017	31/01/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle
ASSOCIATION COCKTAIL	maintenance du progiciel de gestion intégrée Cocktail			46.600€ / an	01/01/2017	31/12/2017	annuelle	tacite reconduction annuelle (dénonciation délai de 2 mois mini.)
ASSOCIATION DES UNIVERSITES A DOMINANTE JURIDIQUE ET POLITIQUE	adhésion à la conférence des facultés de droit		SIR/MAY 2017	652,45€ / an	01/01/2017	31/12/2017	annuelle	tacite reconduction annuelle
AUSTRAL FROID CLIM	maintenance climatisation (amphithéâtre)	17/02/2015	AFC-2014/09-165	4307,66€ / an	17/02/2017	16/02/2018	trimestrielle	tacite reconduction annuelle (dénonciation délai 60 jours mini.)
BOINA SECURITE	maintenance préventive et curative du portail et barrière automatiques	01/09/2017		portail coulissant : 1.395€ / an ; barrière automatique : 1.185€ / an	01/09/2017	31/08/2018	trimestrielle	tacite reconduction annuelle (dénonciation délai de 3 mois mini.)
CAMPUS France	adhésion annuelle au Forum Campus France permettant l'examen des candidatures des étudiants étrangers à une inscription au CUFR	04/04/2016		666,25€ / an	01/01/2017	31/12/2017	annuelle	tacite reconduction annuelle (dénonciation délai 3 mois mini.)

CENTRE Français DU DROIT DE COPIE (CFC)	contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées	09/09/2016	36385	redevance annuelle calculée en fonction des effectifs du CUFR et du nombre de tirages déclarés (-100 : 2,32€ ; +100 : 4,88€)	01/10/2017	30/09/2018	annuelle	pas de reconduction prévue au terme du contrat
COCKTAIL OFFICE	assistance à l'exploitation et au développement du PGI Cocktail	03/04/2012	SERV 2012 XX	2181€ / an	01/04/2017	31/03/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle (dénonciation délai de 2 mois mini.)
CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE (CPU)	réseau professionnel des présidents et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur	01/07/2017	COT17 044	5.000€ / an (50% en 2017)	01/07/2017	31/12/2017	annuelle	tacite reconduction annuelle
CSIESR	association des DSI d'universités et d'EPST	21/03/2016		250€ / an	01/01/2017	31/12/2017	annuelle	reconduction annuelle expresse
DAN EUROPE FOUNDATION	assurances plongeurs professionnels pour Thomas CLAVERIE (ID583637), Yann MERCKY (ID601233) et Elliott SUCRE (ID601234)	28/09/2017	583637 601233 601234	265€ / an et par agent	01/10/2017	30/09/2018	annuelle	reconduction annuelle expresse
EDIMAY (SARL)	abonnement au journal électronique "France Mayotte Matin"		CENT006	200€ / an	26/05/2017	25/05/2018	annuelle	reconduction expresse par bulletin de réabonnement
ELECTRICITE DE MAYOTTE (EDM)	contrat de fourniture d'électricité "tarif vert" avec poste abonné (tarif A5 Base)	14/08/2014	133959 H	pas d'engagement ferme : nécessité de procéder en début d'exercice à une réservation de crédits	01/08/2017	31/07/2018	mensuelle	tacite reconduction annuelle (dénonciation délai de 2 mois mini.)
ENZOGAZ INDUSTRIEL	contrat de mise à disposition d'une bouteille d'azote pour le laboratoire	21/02/2017	CUFR/MAYOT/21 102017	150€ / an	21/02/2017	21/02/2018	annuelle	reconduction expresse annuelle
ETG SARL	mission de maîtrise d'oeuvre relative à l'extension es extensions en préfabriqués	13/06/2017	CUFR/2017/02	22.500€	13/06/2017	12/06/2018	à l'avancement	pas de reconduction possible
FLASH INFOS MAYOTTE	abonnement annuel au journal électronique "Flash Infos Mayotte"	24/09/2016	CEN017	180€ / an	21/12/2016	21/12/2017	annuelle	reconduction expresse par bulletin de réabonnement
HG MAYOTTE	contrat de location maintenance d'un copieur couleur multifonctions TA3505CI (n° LEG4100683) Administration	01/09/2014	2527	location : 185€ / mois coût copies : 0,095€ NB / 0,11 couleur	02/09/2014	02/09/2018	mensuelle	engagement ferme de 3 ans, suivi d'une possibilité de tacite reconduction d'1 an
HG MAYOTTE	contrat de location maintenance d'un copieur couleur multifonctions TA3505CI (n° LEG5101855) Salle des profs	02/06/2015	3044	location : 185€ / mois coût copies : 0,095€ NB / 0,11 couleur	02/06/2015	02/06/2018	mensuelle	engagement ferme de 3 ans, suivi d'une possibilité de tacite reconduction d'1 an
HG MAYOTTE	contrat de location maintenance d'un copieur couleur multifonctions DCC2930 (n° 252907871) ???	21/03/2013	1716	location : 154,95€ / mois coût copies : 0,0095€ NB / 0,10€ couleur	21/03/2013	21/03/2018	mensuelle	engagement ferme de 4 ans, suivi d'une possibilité de tacite reconduction d'1 an
HOROQUARTZ	acquisition d'une solution de gestion de la carte multi-service et d'une solution de gestion des contrôles d'accès	13/04/2016	CUFR/2016/02	SE1 (cartes étudiants) : 42.090,13€ SE2 (contrôles d'accès) : 159.937,25€	20/04/2016	19/04/2020	à la commande	engagement ferme de 4 ans sans possibilité de prorogation
ICART GDF SUEZ	maintenance climatisations (28 cassettes et 17 Split System)	27/05/2015		5466€ / an	01/06/2017	31/05/2019	trimestrielle	reconduction expresse pour une nouvelle période de 2 ans (dénonciation délai de 2 mois mini.)
IDOM	liaison internet 8 MB	08/09/2014	214-846	690€ / mois	08/09/2017	07/09/2018	mensuelle	engagement ferme de 2 ans
ISSOUFALI SARL	fourniture de prestations d'agence de voyages pour les agents missionnés par le CUFR	06/03/2016	CUFR/2016/01	minimum annuel : 90.000€	09/03/2017	08/03/2018	à la commande	reconduction annuelle expresse dans la limite de 4 ans (décision à notifier au titulaire 3 mois au moins avant l'échéance)
ITAC TECHNOLOGIES	contrôle suppression d'eau	02/11/2012		1346€ / an	01/03/2017	28/02/2018	annuelle	tacite reconduction annuelle